



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

## AFFICHAGE À L'INTERNE ET À L'EXTERNE DU 22 AVRIL AU 22 MAI 2026

### Préposé d'établissement de loisirs

#### Sommaire du poste

La municipalité de Saint-Esprit **est à la recherche d'une personne autonome et responsable pour remplir la fonction de préposé d'établissement de loisirs** (juin à août environ) pour un poste temporaire syndiqué totalisant +/- 8 semaines de travail avec possibilité de prolongement (pour les fins de semaine seulement).

#### Description des tâches

**Sous la supervision du directeur des infrastructures et de l'aménagement, la personne titulaire de ce poste aura comme principales fonctions :**

- Collaborer aux travaux manuels d'entretien général, de réparation et d'amélioration des infrastructures, parcs, installations de loisirs et équipement municipaux;
- Collaborer aux tâches d'entretien des parcs et espaces verts, soit : tonte de gazon, arrosage, préparation lignes au terrain de balle, etc.;
- Collaborer et participer activement à la préparation et la tenue des événements municipaux;
- Toutes autres tâches connexes demandées par son supérieur.

#### Exigences du poste

**Aptitudes, habiletés et qualités :**

- Faire preuve d'autonomie et d'initiative;
- Avoir une bonne planification et démontrer une grande faculté d'organisation;
- Posséder une grande facilité à communiquer clairement et efficacement;
- Faire preuve de rigueur, car elle est essentielle à l'accomplissement du travail;
- Démontrer un intérêt sans borne pour le travail bien fait.

#### Spécifications particulières

**Environnement et conditions de travail :** Travail de terrain. Le candidat doit être disponible la fin de semaine. Posséder un permis de conduire est considéré comme un atout.

**Salaire :** 24,63 \$ de l'heure

**Nombre d'heures exigées :** 35 heures par semaine, incluant la fin de semaine

**Date :** Si ce poste représente un défi intéressant pour vous, veuillez faire parvenir votre curriculum vitae **avant 11 h le 22 mai 2026**, par courriel de préférence, à Annie Chaumont au [achaumont@saint-esprit.ca](mailto:achaumont@saint-esprit.ca).

Seules les personnes sélectionnées en entrevue recevront une réponse par écrit. La municipalité de Saint-Esprit souscrit au principe d'accès à l'égalité en emploi. Le genre masculin est employé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.